

Vous êtes une personne âgée de plus de 60 ans ou en situation de handicap ? Vous avez besoin d'adapter votre domicile à vos besoins afin d'y rester le plus longtemps possible et en toute sécurité mais vous ne savez pas comment faire ?

Nous pouvons vous accompagner, tout au long de votre démarche, pour déterminer les travaux les plus adaptés et mettre en place les demandes d'aides.

Appelez la permanence

« Bien Vieillir » du

Département des Landes

au 0800 40 04 04

ou envoyez un mail

à xl.adapt@landes.fr

QUI EST CONCERNÉ ?

- les personnes de 60 à 69 ans sur condition de groupe iso--ressources (GIR 1 à 6)
- les personnes à partir de 70 ans
- les personnes en situation de handicap

QUELLES AIDES ?

- MaPrimeAdapt' (Agence nationale de l'habitat - ANAH) jusqu'à 70 % de prise en charge sur le montant total HT des travaux

- L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- La Prestation de compensation du handicap (PCH)

Grâce au partenariat avec Prodivis Aquitaine Sud, vous n'avez pas besoin d'avancer le paiement des travaux.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- ne pas dépasser un certain plafond de ressources,
- être propriétaire de sa résidence principale ou locataire dans le parc privé.

Département des Landes
Direction de l'Autonomie
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 05 40 40

landes.fr/mieux-vivre-domicile

Renseignements

Permanence « Bien Vieillir » :
Tél. : 0 800 40 04 04
Mél : xl.adapt@landes.fr

Les Landes, le Département



RESTEZ AUTONOME, ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT avec XL Adapt'



création graphique : **page-publique** - Imp. : Dpt40 - 02/2025  IMPRIM'VERT*